

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire 2004

L'assemblée générale du SHOTOKAI CLUB s'est tenue le mardi 22 juin 2004 à Cran-Gevrier après convocation de tout les membres actifs de l'association.

Ordre du jour :

- compte rendu moral et financier
- Rapport d'orientation
- Budget de l'année à venir
- Renouvellement par élection du conseil d'administration

1) Compte rendu moral et financier :

aspects positifs :

- Stage organisé par le club les 27/28 et 29 Février 2004 unanimement apprécié par les 50 participants qui a permis la reconnaissance nationale du club et un apport financier significatif
- Tombola de fin d'année qui implique les adhérents et promouvoie l'association tout en dégageant des fonds
- 3 nouveaux adhérents
- participation de certains membres actifs à plusieurs stages extérieurs

aspects négatifs :

- Perte du dojo « le Météor »
- démission de 4 adhérents
- Publicité dans le journal couteuse et non fructueuse
- comptabilité à tenir avec plus de rigueur (dépôt des chèques, identification des non-payeurs, tenue des notes de frais...)

2) Rapport d'orientation :

A la suite de la perte de notre dojo attitré, il convient de focaliser les énergies à la vie et au développement du club. Pour cela diverses directions sont à exploiter :

- Le dojo des Teppes loué pour clore la saison 2003 ne pourra pas être reconduit pour la saison prochaine car la MJC ne souhaite pas de cours adultes Karaté. Il convient tout de même de garder le contact pour être présent si une opportunité se présentait.
- Le dojo du Météor qui ne peut être mis à notre disposition reste un objectif à exploiter dans le futur en renouant régulièrement le contact avec la mairie de Meythet (M. Baudu)
- La salle de sport de Marcellaz peut éventuellement apporter une alternative au travers du contact de Myriam notamment grâce aux nombreux jeunes adhérents potentiels.
- Le dojo d'Epagny reste la cible à privilégier de part sa situation géographique et son potentiel de développement. Plusieurs contacts informels ont été établis par

Nathalie faisant état de plusieurs conditions à remplir (10 jeunes adhérents de la commune au minimum inscrits, créneaux horaires souhaités non disponibles...)

- Il convient donc de provoquer rapidement une réunion formelle avant les vacances scolaires afin d'obtenir une période d'essai de 3 mois à la rentrée.
- Moyen proposé pour recruter : tracts déjà distribués et surtout démonstration de karaté à l'école d'Epagny à la rentrée
- Le club doit miser sur la participation des enfants pour développer son activité et par la même promouvoir le cours adulte
- Le cours du mardi soir pour les adultes doit autant que possible être conservé étant donné la disponibilité des adhérents actuels. (voir horaires de fin des cours actuels dispensés à Epagny)

Par ailleurs, pour la bonne vie du club il conviendra :

- de rédiger un règlement intérieur complet à destination des adhérents en vue de protéger l'association et ses acteurs
- d'une régularisation de notre déclaration à la banque par l'envoi du présent procès verbal au Crédit agricole pour modification du siège et des membres du bureau.
- d'une modification des statuts et de l'adresse du siège social à Epagny
- d'un rassemblement des pièces administratives du club puis d'une redistribution comme suit :
Karaté : Xavier Boulai
Association : Michel Lorillou
Comptabilité : Myriam Morand

3) Budget à venir

actif :

- Les cotisations trimestrielles restent la principale source de revenus du club : elles s'élèveront à 50 € pour les adultes par trimestre (pas d'augmentation par rapport à l'année passée) et seront à définir pour les enfants.
- Selon la disponibilité d'un dojo, un stage pourra être organisé début 2005
- La tombola de fin d'année va être reconduite

passif :

- indemnisation des frais du professeur
- location du dojo
- assurance
- licences
- affiliation à la fédération
- achat éventuel de protections (plastrons, coquilles...) et de rouleaux de ceintures pour le club

